

9 - Comptes de gestion 2014 de Mme la Cheffe du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les comptes de gestion établis par Mme la Cheffe du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit de documents de synthèse qui rassemblent l'ensemble des comptes mouvementés en 2014.

Pour l'exercice 2014, les balances des comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes de la collectivité (Eau, Assainissement, Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées, Forêts, Zone d'activités Champs Montants, Zone d'activités Thomas Edison, Chauffage Urbain, Archéologie Préventive et Zone d'activités Madeleine Brès) concordent avec celles des comptes administratifs concernés.

Pour l'ensemble des budgets, une vérification de la prise en compte par la Trésorerie des titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2014 a été effectuée au terme de cet exercice ; aucune anomalie par chapitre n'a été détectée entre les comptabilités de la Trésorerie et de la Ville et les résultats tant en fonctionnement qu'en investissement sont en stricte concordance.

Propositions

Le Conseil Municipal :

1) décide d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2014 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,

2) constate la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par Mme la Cheffe du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

«M. LE MAIRE : On passe toujours ce dossier avant le Compte Administratif, c'est toujours un peu compliqué cela. On le revotera quand même, on peut le voter même maintenant mais normalement, dans certaines assemblées on le passe après le Compte Administratif. C'est avant ? Très bien, alors il y en a qui ne font pas comme il faut alors, je ne dirai pas où !

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes et on constate la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés par Mme la Cheffe du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Est-ce qu'il y a des remarques Monsieur MOUGIN ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Des oppositions ? C'est donc adopté.

Je remercie Mme BAUDRAS, la Cheffe du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon qui voudra bien transmettre ses remerciements à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Il me semble d'ailleurs que pour un certain nombre, est-ce que l'on n'aurait pas dû dispenser du vote Mme WANLIN et Mme THIEBAUT par exemple ? Non, ce n'est pas nécessaire là ?...comme elles travaillent au Trésor Public. Non, ce n'est pas nécessaire ! Tout ça dans le seul but de préserver Mme WANLIN et Mme THIEBAUT».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.